

COMMUNE DE CHOLET

---

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2011

---

Le 14 mars 2011 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURDOULEIX, Maire de Cholet, pour la tenue du Conseil Municipal, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 8 mars 2011.

Sont présents :

Monsieur Gilles BOURDOULEIX : Député-Maire

Monsieur Michel MAUDET : Maire-Délégué

Monsieur Michel CHAMPION : Premier Adjoint

Madame Géraldine DELORME, Madame Marie-Christine PELLETIER, Madame Roselyne DURAND, Monsieur Roger MASSE, Madame Isabelle LEROY, Monsieur Jean LELONG, Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur John DAVIS, Monsieur Thierry ABRAHAM, Madame Colette LALLEMAND, Monsieur Frédéric PAVAGEAU, Monsieur Jean-Paul BRIGEON : Adjoints

Mademoiselle Alice FERCHAUD, Monsieur Yves CLEDAT, Madame Monique ARIÑO, Madame Simone POUPARD, Monsieur Michel BONNEAU, Monsieur Jean-Michel BOISSINOT, Monsieur Jean-Daniel AUGER, Madame Catherine BODET, Madame Marie-Hélène DUCEPT, Madame Patricia RIGAUDEAU, Madame Sandrine RAOUX, Monsieur François DEBREUIL, Madame Catherine CHOTARD, Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Olivier BRACHET, Madame Natacha CASTIN, Monsieur Antoine MOULY, Madame Gwénaëlle DUCHESNE, Monsieur Gildas GUGUEN, Madame Dominique POUPARD-MERLE, Madame Nicole VEYLIT, Madame Anne GRAVELEAU-HARDY, Monsieur Xavier COIFFARD, Madame Marie-Christine BOMME, Madame Françoise COQUELET : Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Madame Evelyne HORECKA-PRAS à Monsieur Jean LELONG, Madame Evelyne CHICHE-GAUVAIN à Monsieur Benoît MARTIN, Monsieur Gilles ALLINDRE à Madame Florence DABIN-HERAULT, Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU à Monsieur Gildas GUGUEN, Monsieur Tristan JOUANNY à Madame Nicole VEYLIT.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame Sandrine RAOUX comme secrétaire de séance.

En introduction Monsieur le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal et de la population, toute sa solidarité à l'égard du peuple Japonais qui souffre terriblement après le drame survenu en fin de semaine dernière. Il rappelle que le Japon a été lié au Choletais pendant de nombreuses années avec la participation importante d'une entreprise japonaise dans une entreprise choletaise de renom.

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire rappelle la loi en matière d'affichage électoral, en cette période de campagne électorale. *" L'article L. 51 du code électoral prévoit expressément que l'affichage pendant une campagne électorale et même avant d'ailleurs, pour ce qui est de l'affichage de candidats, ne peut se faire légalement que sur les panneaux prévus à cet effet. Il y a devant chaque bureau de vote un panneau, une série de panneaux, autant de panneaux qu'il y a de candidats, en l'occurrence dans un canton, qui permet d'afficher les affiches électorales des candidats. Il y a également un certain nombre de sites, dont la liste bien sûr a été transmise aux candidats, qui se situent dans plusieurs endroits de la Ville et qui permettent aussi d'exprimer les opinions de chacun à travers ces affiches. Nous avons à côté de cela des panneaux d'affichage libre associatif. Il est légalement interdit de coller sur ces panneaux. Or nous avons observé depuis quelques jours que des candidats collent sur ces panneaux. J'ai donc fait faire un constat et saisi la justice pour violation de l'article L. 51 du code électoral. Des poursuites seront engagées bien évidemment et elles seront engagées d'autant plus volontiers que les affiches que j'ai vues concernent des candidats qui sont les premiers à se revendiquer du respect de l'environnement et qui là nous font une pollution visuelle assez désagréable et ensuite des candidats qui assez fréquemment semblent nous dire que nous traitons mal la vie associative Choletaise et je trouve que c'est plutôt eux qui en l'occurrence la traitent mal, parce que les associations ont des lieux d'expression, des lieux où ils peuvent coller leurs informations et quand des candidats se permettent d'utiliser ces lieux, c'est bien évidemment la vie associative qui se trouve ainsi occultée. Je crois important de rappeler ce qu'est la loi. La loi, elle est très claire. Je le répète, c'est l'article L. 51 du code électoral : il n'y a pas d'affichage autorisé en dehors des lieux prévus à cet effet, en dehors des panneaux prévus à cet effet et lorsque l'on recouvre d'affiches électorales les panneaux prévus par les associations, c'est totalement en dehors de la loi. "*

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2011

En application de l'article 47 du règlement intérieur du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 14 février 2011 est soumis à la signature des Conseillers Municipaux.

#### DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Il est relevé une erreur matérielle concernant la décision n° 2011/59 qui reprend intégralement les termes de la décision n°2011/58. La décision n°2011/59 sera présentée au Conseil Municipal du mois d'avril.

## 1 - COORDINATION GÉNÉRALE, COMMUNICATION, RELATIONS INTERNATIONALES

### 1.1 - RESEAU CABLE - CONVENTIONS AVEC LA SOCIETE NC NUMERICABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'approuver la conclusion d'un dispositif contractuel avec la société NC NUMERICABLE, composé de la manière suivante :

- *un protocole transactionnel* permettant de mettre fin à la convention actuelle, de reconnaître la propriété de la société NC NUMERICABLE sur le réseau établi et celle de la collectivité sur les ouvrages de génie civil, et d'organiser de nouveaux liens contractuels conformes aux obligations légales,
- *une convention d'occupation du domaine public* permettant au câblo-opérateur d'occuper jusqu'au 31 décembre 2015 les voies et propriétés publiques pour assurer la délivrance de ses prestations, de procéder à la maintenance de son réseau et de le développer, moyennant le versement d'une redevance d'occupation du domaine public,
- *une convention relative à l'enfouissement du réseau* qui consiste à appliquer l'obligation légale d'enfouissement des réseaux électriques et de communications électroniques au réseau câblé de télévision.

### 1.2 - ADHESION DE LA VILLE DE CHOLET, EN TANT QUE VILLE PILOTE, AU PROGRAMME ENSEMBLE PRENONS SOIN DE L'AVENIR (ESA)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Contre),

#### DECIDE

Article unique - d'approuver la charte d'engagement permettant l'adhésion de la ville à titre gracieux, en tant que ville pilote et pour une durée de 5 ans, au programme d'action ESA "Ensemble, prenons soin de l'avenir" mis en œuvre par l'agence LinkUp et consistant en un programme d'actions combinées autour de thèmes du développement durable et à destination des familles.

### 1.3 - CONVENTIONS DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE DE CHOLET ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - EXTENSION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Contre),

#### DECIDE

Article unique - d'approuver les termes de la convention de mutualisation portant mise à disposition du Directeur de la Culture de la Ville de Cholet au profit de la Communauté d'Agglomération du Choletais, pour neuf mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, au taux de mutualisation de 35 %, sans flux financier.

#### 1.4 - COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil Municipal après un vote à bulletin secret dont les résultats sont les suivants :

- une candidature : Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU
  - . votants : 45
  - . nuls : 2
  - . blancs : 32
  - . suffrages exprimés : 11
  - . Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU : 11 voix

#### DECIDE

Article unique - d'approuver le remplacement de Monsieur Tristan JOUANNY au sein de la commission Ressources Humaines par Monsieur Jean-Pierre GEINDREAU, conformément à la demande formulée par Monsieur Gildas GUGUEN, au nom du groupe Ensemble Vivre Cholet par courrier en date du 22 février 2011.

### 2 - RESSOURCES HUMAINES

#### 2.1 - PERSONNEL MUNICIPAL - TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - de supprimer :

- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs,
- 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 2 emplois du cadre d'emplois des rédacteurs,
- 1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Article 2 - de créer :

- 1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques,
- 2 emplois du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 1 emploi du cadre d'emplois des techniciens,
- 2 emplois du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Article 3 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

2.2 - PERSONNEL MUNICIPAL - DIRECTION DE LA POPULATION - REMUNERATION DU PERSONNEL DANS LE CADRE DES ELECTIONS CANTONALES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement de la commission de propagande et à procéder au recrutement et au paiement d'une soixante d'agents pour effectuer la mise sous plis des professions de foi, dans le cadre des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011,

Article 2 - de fixer le montant de la rémunération selon le barème suivant :

- jusqu'à quatre candidats : 0,11 euro brut/enveloppe,
- pour cinq candidats : 0,14 euro brut/enveloppe,
- pour six candidats : 0,17 euro brut/enveloppe,
- pour sept candidats : 0,20 euro brut/enveloppe,
- pour huit candidats : 0,22 euro brut/enveloppe,
- pour neuf candidats et plus : 0,24 euro brut/enveloppe.

Article 3 - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget principal.

2.3 - PROTECTION FONCTIONNELLE - INDEMNISATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de restituer à Monsieur Éric BOSSARD, agent municipal dont la Ville a assuré la protection fonctionnelle en raison d'une agression sur son lieu de travail, les sommes accessoires à l'indemnisation qui lui a été versée, correspondant aux intérêts légaux appliqués aux sommes payées avec retard et à divers frais de procédure, soit un montant total de 2 559,50 €.

2.4 - PERSONNEL MUNICIPAL - RECOURS AUX AUXILIAIRES DE VIE PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser, sur prescription du médecin de prévention, le recrutement d'auxiliaires de vie professionnelle pour assurer le maintien dans l'emploi de certains agents en situation de handicap,

Article 2 - de fixer la rémunération par référence à l'indice brut 297, majoré 295 (sous réserve de l'évolution du point d'indice),

Article 3 - d'inscrire les dépenses au budget principal. Les sommes engagées feront l'objet d'un remboursement par le FIPHFP, sur les crédits alloués dans le cadre de la convention n° 2008-00015.

### 3 - FINANCES ET PATRIMOINE

#### 3.1 - ASSOCIATIONS DES COMMERCANTS ET ARTISANS - CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'approuver les conventions de partenariat à conclure avec l'Association des Commerçants et Artisans des Halles de Cholet, l'Association pour l'Animation et la Promotion du Marché de Cholet, ainsi que l'association des Vitrines de Cholet, de manière à finaliser le partenariat existant entre la Ville et ces organismes.

#### 3.2 - BILAN ANNUEL DES OPERATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Abstentions),

#### DECIDE

Article unique - d'approuver le bilan annuel des opérations immobilières réalisées en 2010.

**Cf. annexe 3.2**

### 4 - SPORTS ET JEUNESSE

#### 4.1 - TENNIS CLUB CHOLET - CONVENTION DE GESTION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - de résilier la convention de mise à disposition de locaux situés avenue du Lac au Parc de Loisirs de Ribou au profit de l'association Tennis Club Cholet, en date du 5 décembre 2008,

Article 2 - d'allouer au Tennis Club Cholet une subvention d'un montant de 5 950 €, au titre de l'année 2011, afin de contribuer aux frais supportés par l'association du fait de la gestion des équipements municipaux situés au Parc de Loisirs de Ribou,

Article 3 - d'approuver la convention de gestion des équipements municipaux et de partenariat à conclure avec le Tennis Club Cholet,

Article 4 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

#### 4.2 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article 1 - d'approuver l'attribution de subventions exceptionnelles aux associations organisant des manifestations sportives d'envergure sur le site du parc de la Meilleraie, correspondant à 100 % de la location et à 50 % des charges liées à l'utilisation des locaux, à savoir :

- 13 226 € à Cholet National Pétanque, pour l'organisation du National de Pétanque, du 17 au 20 février 2011,
- 9 546 € à la Jeune France Omnisports, pour l'organisation du Cholet Mondial Basket, du 23 au 25 avril 2011,
- 3 608 € à Mauges Bocage Escrime, pour l'organisation du Circuit National d'Epée, les 28 et 29 mai 2011,
- 13 831 € à la Jeune France Omnisports, pour l'organisation du Championnat de France de Gymnastique, du 3 au 5 juin 2011.

Ces aides financières varieront en fonction des montants réellement payés par les associations, dans la limite des contributions allouées.

Article 2 - d'approuver l'avenant à conclure avec l'association Jeune France Omnisports.

Article 3 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

### 5 - CULTURE ET ENSEIGNEMENT

#### 5.1 - MUSEES DE CHOLET - RECAPITULATIF DES DONNS 2002-2010

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

#### DECIDE

Article unique - d'accepter les dons reçus dans les Musées entre 2002 et 2010, sur la base de la liste ci-annexée.

**Cf. annexe 5.1**

5.2 - DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE - CLUBS COUP DE POUCE CLÉ / COUP DE POUCE LANGAGE - CONVENTIONS AVEC L'APFEE ET L'ASSOCIATION ASFOREL

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'Apféé, précisant les modalités de partenariat pour le fonctionnement de trois Clubs Coup de Pouce CLE pour l'année scolaire 2010-2011.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'AsFoReL, précisant les modalités de partenariat pour l'année 2010-2011, pour le fonctionnement d'un Club Coup de Pouce Langage.

Article 3 - d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal.

5.3 - CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DU LYCEE DE LA MODE PAR L'ASSOCIATION "PILOTAGE DE LA PFT EMODE"

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention d'utilisation des locaux scolaires du lycée de la Mode par l'association "Pilotage de la PFT emode" pour permettre à celle-ci de mener à bien ses missions de sensibilisation, diffusion, recherche, formation et prestations commerciales, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2013, du lundi au vendredi de 7h à 20h, y compris durant les congés scolaires.

6 - SOLIDARITÉS

6.1 - COMITE ANIMATION ENFANCE - TARIFS 2011/2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (39 Pour, 6 Contre),

DECIDE

Article unique - d'approuver les tarifs du Comité Animation Enfance, dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2011, tels qu'ils ressortent du document ci-annexé.

**Cf. annexe 6.1**



6.2 - PROLONGATION DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - AVENANT N° 3

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver l'avenant n° 3 à la convention cadre au Contrat Urbain de Cohésion Sociale du choletais 2007-2009, reconduit en 2010 par avenant n° 2, en vue de sa prolongation de quatre années supplémentaires jusqu'au 31 décembre 2014.

7 - AMÉNAGEMENT

7.1 - GROUPE SCOLAIRE BUFFON - REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE LA MATERNELLE ET DU RESTAURANT - DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de déclaration préalable concernant le remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Buffon.

7.2 - CONVENTION DE CESSION DE MOBILIERS URBAINS NON PUBLICITAIRES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article unique - d'approuver la convention de cession de mobiliers urbains non publicitaires.

7.3 - AMENAGEMENT DU SITE GREGOIRE - CONSTRUCTION DE LA SALLE DE SPORTS - APPROBATION DU PROGRAMME - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - ATTRIBUTION DE PRIMES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver le programme de démolition-reconstruction de la salle de sports Grégoire pour un coût d'opération de 4 000 000 € TTC.

Article 2 - de fixer à 12 500 € HT maximum le montant de la prime allouée à chacun des candidats admis à remettre une prestation de niveau esquisse, dans le cadre de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la salle de sports Grégoire, cette prime constituant pour le lauréat une avance sur sa rémunération.

Article 3 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

7.4 - SECTEUR DES MAUGES - CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU PROFIT DE DALKIA FRANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'autoriser la société DALKIA France à occuper le domaine public, afin de déployer un réseau de chaleur biomasse sur le secteur d'habitation "les Mauges", conformément au plan annexé.

Article 2 - d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du domaine public déterminant les conditions d'utilisation de cet espace public pour une durée de 25 ans pour une somme annuelle et forfaitaire de 3 500 € par kilomètre de caniveau créé sous voirie publique.

**Cf. annexe 7.4**

7.5 - ILOT PLACE TRAVOT - AMENAGEMENT DU BATIMENT - PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (36 Pour, 3 Abstentions, 6 Contre),

DECIDE

Article unique - de mandater Monsieur le Maire pour présenter la demande de permis de construire concernant l'aménagement du bâtiment municipal situé place Travot.

7.6 - AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE A CHOLET - LOT N°2 - AVENANT N° 2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (45 Pour),

DECIDE

Article 1 - d'approuver la passation d'un avenant n° 2 au marché relatif à l'aménagement de l'avenue de l'Europe, lot n° 2 : Réseaux souples et éclairage public, conclu avec l'entreprise INEO RESEAUX OUEST, ayant pour objet de réaliser des tranchées et liaisons supplémentaires sur les rues annexes de l'avenue de l'Europe, de raccorder les candélabres des rues annexes sur les armoires de commande de l'avenue de l'Europe et de renforcer les tranchées en grave bitume, dans les conditions financières suivantes :

LOT N°2 – INEO RESEAU OUEST	VILLE (Montant TTC)	CAC (Montant TTC)	TOTAL
Montant initial (tranches ferme et conditionnelle)	369 564,78 €	3 551,64 €	373 116,42 €
Montant après avenant n°1 (tranches ferme et conditionnelle)	323 305,77 €	3 551,64 €	326 857,41 €
Montant avenant n°2	13 754,00 €		13 754,00 €
Montant après avenant n°2 (tranches ferme et conditionnelle affermie)	337 059,77 €	3 551,64 €	340 611,41 €

Article 2 - d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget principal.

---

REPONSE À LA QUESTION ORALE

---

**Question de Madame Nicole VEYLIT relative à la redevance incitative dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers**

*"Monsieur le Maire,*

*Depuis environ une année, des intercommunalités appartenant du secteur de VALOR3E, mettent en place peu à peu la redevance incitative dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers.*

*La redevance incitative peut conduire la population à améliorer le tri des déchets, et donc diminuer les nuisances de ceux-ci sur l'environnement.*

*Elle peut être l'occasion d'accentuer la mise en place du compostage, et conduire à des économies notables pour les ménages.*

*Selon les expériences déjà effectuées, cette mise en place doit être précédée par une bonne information de la population.*

*Lors du précédent Conseil municipal du 14 Février 2011, à l'occasion du vote de la délibération 1.2 portant sur une convention de mutualisation entre la ville de Cholet et la CAC, nous nous sommes abstenus en signe de protestation contre notre non-représentation dans cette instance.*

*Un nouveau transfert de compétences est en préparation pour le 1<sup>er</sup> Janvier 2012. Pour nous informer sur des dossiers de plus en plus nombreux, nous ne disposons que des documents de la CAC. Ceux-ci sont insuffisants pour être informés de l'état réel des réflexions au sein des commissions de la CAC. Notre seul recours est alors celui des questions orales que nous vous adressons.*

*En conséquence, pouvez-vous nous indiquer où en est la réflexion au niveau de la CAC en ce qui concerne la mise en place de la redevance incitative?*

*Je vous remercie, Monsieur le Maire, de bien vouloir me répondre avec précision."*

### **Réponse de Monsieur le Maire**

La collecte et le traitement des déchets ménagers (en porte à porte, ou bien en éco-points/déchèteries) sont financés par la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Différents leviers sont mis en place par la CAC pour inciter à un meilleur comportement permettant de réduire le tonnage d'ordures ménagères résiduelles :

- forte incitation au tri des emballages (les choletais ont bien adopté ces règles avec près de 90 kg collectés et triés par habitant),
- offre promotionnelle pour l'acquisition individuelle d'éco-composteur (20 € de réduction sur un achat moyen de composteur de 30 € avec près de 2 000 appareils en service),
- mise en place de la redevance spéciale pour les déchets non ménagers collectés par la CAC, appliquée à 450 gros producteurs.

Ces actions conduisent progressivement à abaisser la production d'ordures ménagères résiduelles sous le seuil de 200 kg/hab/an.

Une des étapes prochaines pourrait effectivement être la mise en place de la redevance incitative. La CAC y réfléchit.

Dans ce cas, la répartition financière des dépenses auprès de tous les usagers sera notablement différente et il convient d'être prudent sur l'impact de cette facturation auprès des familles.

Aussi, des études et hypothèses multiples doivent être conduites. La CAC s'attache d'ailleurs dès cette année 2011 à interroger et rencontrer les collectivités similaires à fort tissu urbain pour bien appréhender des décisions qui engagent pour l'avenir.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée.

Le Président  
Gilles BOURDOULEIX

Le Secrétaire  
Sandrine RAOUX

Les Elus Municipaux,  
présents à la fin de la séance du 14 mars 2011,

Michel MAUDET	Colette LALLEMAND	Marie-Hélène DUCEPT	Nicole VEYLIT
Michel CHAMPION	Frédéric PAVAGEAU	Patricia RIGAUDEAU	Anne GRAVELEAU-HARDY
Géraldine DELORME	Jean-Paul BREGEON	François DEBREUIL	Xavier COIFFARD
Marie-Christine PELLETIER	Alice FERCHAUD	Catherine CHOTARD	Marie-Christine BOMME
Roselyne DURAND	Yves CLEDAT	Benoît MARTIN	Françoise COQUELET
Roger MASSE	Monique ARIÑO	Olivier BRACHET	
Isabelle LEROY	Simone POUPARD	Natacha CASTIN	
Jean LELONG	Michel BONNEAU	Antoine MOULY	
Florence DABIN-HERAULT	Jean-Michel BOISSINOT	Gwénaëlle DUCHESNE	
John DAVIS	Jean-Daniel AUGER	Gildas GUGUEN	
Thierry ABRAHAM	Catherine BODET	Dominique POUPARD-MERLE	

## TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2010 PAR LA VILLE DE CHOLET

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	Superficie	REF. CADASTRALE	IDENTITE DE L'ACQUEREUR	NATURE ET OBJET DE LA TRANSACTION	CONDITIONS DE LA CESSION	MONTANT
21/04/08	05/02/10	Terrain	Aérodrome rue Charles Lindbergh	300 m <sup>2</sup>	CM n° 95	Mme Claudie PREVOSTEAU	Cession de terrain en vue de l'édification d'un hangar pour avions	23 € le m <sup>2</sup>	6 900,00 €
21/04/08	05/02/10	Terrain	Aérodrome rue Charles Lindbergh	300 m <sup>2</sup>	CM n° 94	Messieurs Pierre CHAUDET et Philippe CLEMOT	Cession de terrain en vue de l'édification d'un hangar pour avions	23 € le m <sup>2</sup>	6 900,00 €
09/11/09	25/02/10	Terrain	Rue du Charolais	2 m <sup>2</sup>	AW n° 395	Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)	Aménagement de la rue du Charolais	/	Gratuit
15/07/09	19/03/10	Terrains	Le Champ de la Pierre Le Champ Blanc	2 016 m <sup>2</sup>	HX n° 402 - 404 - 406	Département de Maine et Loire	Aménagement de la RD 202	Euro symbolique	1,00 €
13/05/08	06/05/10	Terrains	Rue du Layon	1 247 m <sup>2</sup>	CS n° 702 - 704 - 705	Société OREAS ENVIRONNEMENT	ZAC de L'Euclyve - Cession de terrain à bâtir	60 € le m <sup>2</sup>	74 820,00 €
12/04/10	29/06/10	Terrain	La Batisse (lieu-dit "Le Champ derrière l'Ecurie")	33 m <sup>2</sup>	DX n° 213	M. et Mme Patrick MOREAU	Cession d'une partie du chemin rural à l'entrée d'une propriété privée	2,70 € le m <sup>2</sup>	89,00 €
14/06/10	02/08/10	Terrains	Le Cormier IV Le Champ du Cormier la Nouriere	249 m <sup>2</sup>	HO n° 227 - 231 - 235	Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)	Aménagement de la ZAC du Cormier IV	1,78 € le m <sup>2</sup>	443,22 €
14/06/10	26/08/10	Terrain	Chemin de la Barbotière	5 101 m <sup>2</sup>	EO n° 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 241 - 242 - 243	Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)	Cession de délaissé de voirie dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de L'Euclyve	1,78 € le m <sup>2</sup>	9 079,78 €
12/07/10	09/09/10	Immeuble	73 rue du Paradis	220 m <sup>2</sup>	AT n° 166	M. Julien CARNERO et Mlle Elodie DORANGE	Cession d'un immeuble à usage mixte	/	114 500,00 €
10/05/10	09/09/10	Terrain	69 rue René Bazin	332 m <sup>2</sup>	BS n° 58	Association culturelle Eglise Réformée d'Angers-Chollet	Cession du terrain et des droits acquis par la Ville dans la construction du temple par bail emphytéotique	33 € le m <sup>2</sup> pour le terrain et 19 400€ pour les droits acquis par la Ville dans la construction au 1er janvier 2009	31 020,00 €
12/10/09	15/09/10	Terrains - Immeubles	1 rue de Langeais Rue de la Girardière Rue Jean Bodin	5 521 m <sup>2</sup> 11 m <sup>2</sup> 2 m <sup>2</sup>	AY n° 90 CW n° 409 DK n° 668	Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC)	Compétence Transport Urbain - Cession du dépôt Cholet Bus Et de deux sanitaires	/	Gratuit

12/07/2010	28/12/10	Terrains	Rue de Chonnonceaux	16 706 m <sup>2</sup> 42 m <sup>2</sup>	DL 487 DL 489	Société LOGI OUEST	Site Tournesol -Construction de logements	207 500 € à la signature et 207 500 € au plus tard dans 8 mois	415 000,00 €
13/12/10	29/12/10	Terrains	ZAC du Val de Moine	1 178 289 m <sup>2</sup>	105 parcelles (Liste annexée à l'acte)	Société Publique d'Aménagement de l'Anjou (SPLAA)	Aménagement de la ZAC du Val de Moine	7 374 591,81 € Foncier et 1 064 427,78 € Travaux	7 374 591,81 €

13 cessions pour un montant total de 8 033 344,81 €

Parmi lesquelles une cession à l'euro symbolique et deux cessions à titre gratuit

## TABLEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES OPEREES EN 2010 PAR LA VILLE DE CHOLET

Date de la Délibération du Conseil Municipal	Date de l'acte	DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	Superficie m²	Références Cadastres	IDENTITE DU CEDANT	NATURE ET OBJET DE LA TRANSACTION	CONDITIONS DE L'ACQUISITION	MONTANT
10/11/09	04/02/10	Immeuble	3 square Henri Bergson	576 m²	BT n° 376	Madame GABORIAU	Aménagement de l'avenue de l'Europe	Préemption	135 000,00 €
11/07/05	19/03/10	Terrains	Lotissements Le Bois d'Ouin Le Clos du Patis	8 563 m² 4 864 m² 58 m²	Bois d'Ouin : ER n° 237 - 240 - 242 - 255 - 257 - 266 - 274 - 284 - 303 - 321 - 433 - 347 - 348 - 453 Clos du Patis : ER n° 483 - 487 - 341 - 365 - 112 indivis de BR 521	Société PROMANGEVINE	Rétrocession des voiries et réseaux divers	/	Gratuit
14/12/09	19/03/10	Terrains	ZAC du Val de Moine	159 273 m²	CY n° 79 - 80 EW n° 49 - 50 - 51 - 52 - 69 - 70 - 71 - 327 - 422 - 431	Consorts DIXNEUF	Aménagement de la ZAC du Val de Moine	6 €/m² + indemnité de remplai	955 638 €
14/04/09	06/05/10	Terrains	Rue de Nancy Allée des Forgerons	41 m² 40 m²	CX n° 416 DK n° 477	Société Immobilière de l'Ouest	ZAC de la Bourne Fresnière et ZAC de la Girardière - Rétrocession d'un chemin piétonnier et un transformateur électrique	/	Gratuit
15/07/09	04/06/10	Terrains	Lotissement Le Hamiau du Verger	545 m²	CW n° 359	Sté Nantaise de Construction et Renovation (NCR)	Rétrocession de voiries et espaces verts	/	Gratuit
14/12/09	05/08/10	Terrains	Avenue des Sables	265 m²	DI n° 230	SCI du MOULIN (Monsieur PLANCHOT - La Tresse Dorée)	Aménagement de l'avenue des Sables	/	Gratuit
10/05/10	09/09/10	Terrains	5 rue d'Italie	53 m² 95 m²	BS n° 198 BS n° 197	Madame BIGORNE	Emprise d'un garage démolit et droits indivis dans terrain - Extension du Parc de Moine Emplacement réservé n°37 du PLU	/	1 143,00 €
12/07/10	18/09/10	Immeuble	25 rue Saint Melaine	1 793 m²	AI n° 420 - 531	Monsieur et Madame ROUCHETTE	Aménagement du site de la Meilleraie - Emplacement réservé n°65 du PLU	/	345 000,00 €
12/07/10	23/09/10	Terrains	Lotissement Le Jardin des Baignolles Square Paul Girel	502 m²	CV n°523	Sèvre Loire Habitat	Rétrocession de voiries	/	Gratuit
15/06/09	23/11/10	Terrains	La Guignardière	19 m²	CY n° 195 - 196	Consorts GUIGNARD	Régularisation de l'emprise du chemin rural dit "ancien chemin de Cholet à Mauvérier"	Euro symbolique	1,00 €

10 acquisitions pour un montant de 1 436 782 €  
parmi lesquelles 5 acquisitions à titre gratuit dont 4 rétrocessions de voirie  
et une acquisition à l'euro symbolique



Musées : récapitulatif des dons 2002 - 2010		
N°INV	MODE ACQUISITION	TITRE
2002.013	Don : Orta	Urban Life Guard - Ambulatory sleeping linen
2002.014.1	Don : Fillaudeau	Christ à deux visages
2002.015.1	Don : MC2	Vierge
2002.016	Don : Fillaudeau	Tapiserie
2002.018 à 2002.036	Don : B'habillage	vêtements enfants
2003.001	Don : Montaufier	Moule à hosties
2003.002.1	Don: Donadieu Rose-Marie	La bataille de Mondement
2003.003	Don : MC2	Pendule style Empire
2003.006	Don : Martin	Le corbeau et le renard
2003.007	Don : Martin	Instant trouvé
2003.008	Don : Martin	Pins maritimes
2003.074.1	Don : Dutac	Vierge à l'Enfant
2003.076	Don : Calet	Maison Sélestat
2003.078	Don : Gorguet – Ballesteros	Lot de vêtements enfant
2003.079	Don : Onillon	Lot de vêtements enfant
2003.081	Don : Besse	Rubans
2003.083	Don : Guilbeau	2 chemises lin
2004.001	Don : Gruère	Photo Nu : Sonia se regarde dans la glace
2004.003	Don : Curtil	PF2004
2004.006	Don : Martin	20 photos « sortie cuve de blanchiment »
2004.007	Don : Martin	30 photos « les locaux de blanchiment »
2004.010	Don : Varner	Lot de vêtements enfant
2004.011	Don : Brunet	Toile à mouchoir x 2
2004.013	Don : Clisson	Lot de vêtements bonneterie Prologue
2005.001.2	Don Demaison	L'eau de là n°2
2005.003	Don Retailleau	Robe de soirée
2005.004	Don : Thiot	2 marquetteries
2005.005	Don : Bochereau	Lot vêtements enfant
2005.006	Don Vigneron	2 cartes postales
2005.007	Don Robert	2 chemises lin v.1905
2005.008	Don Bardin	Tapis pédagogique
2006.002	Don Bretaudeau	Collection Trottinette
2006.004	Don Darantières	Lot de 316 vêtements
2006.007.1	Don : Donnadieu	La bataille de Mondement
2006.008	Don Ferchaud	éprouvette Charpy
2006.009	Don Morillon	rouet ancien
2006.010	Don Rigaudeau	ensemble de coiffes
2006.011	Don Delasalle	rouet ancien
2006.012	Don Jeanneau	Eléments de costumes marins
2006.013	Don Kerlidou	Robe de communiant + accessoires
2006.014	Don Lethuillier	Ensemble vêtements fille
2006.015	Don Boistaud	Ensemble vêtements BB et enfant
2006.016	Don Martineau	carreau de dentellière
2006.017	Don Ecole du Bretonnais	carreau de dentellière
2006.018	Don Arbel	Tenue de baptême
2006.019.1	Don Aubert	Filature de Galard
2006.020	Don Ferchaud	roue d'entraînement
2006.021	Don Deveche	torchon lin
2007.003.1	Don de l'artiste : Jouët	Sans titre
2007.006	Don Robé	Déguisement fillette

2007.008	Don Fonteneau	Instruments modiste
2007.009	Don Hodemon	Vêtements et accessoires de couturière
2007.010	Don Burdin	Dessin
2007.011	Don Amadiou	vêtements enfant
2007.012	Don Thiot	tabliers brodés
2007.013	Don Thiot	mouchoirs et bonnets de baptême
2007.014	Don Allard	outils de tailleur
2009.001	Don Girbaud	Vêtements enfant
2009.004	Don Maret	lots de navettes
2009.005	Don Evon	lot de pantalons et tissus
2009.006.1	Don Helmer	Jalousie
2009.007.1	Don Morellet	1952 x 4
2009.008	Don Charrier	ensemble d'œuvres Charrier
2009.009	Don Dauplain	Vêtements et chaussures
2009.010	Don Kencker	manteaux de garçonnet
2009.011	Don Conferon	Robes de baptême
2009.012.1	Don Le Scouarnec	Cache corset de fillette
2010.002.1	Don Mme Charpy	Mouchoir brodé au blason de Cholet
2010.002.2 à 7		6 cartes postales
2010.003.1	Don service relations publiques	Mouchoir rouge de Cholet
2010.004...	Don Boistaud	ensemble vêtements 1930 à 1960
2010.005.1	Don Debarre	un tablier enfant
2010.006	Don Galey	ensemble de déguisements enfants
2010.007.1	Don Martineau	robe de fillette
2010.008...	Don Roussel	ensemble de vêtements
2010.009...	Don Le Scoarnec	ensemble de vêtements de fillettes
2010.010	Don Terrien	haches d'apparat
2010.011	Don Ville de Cholet – direction du paysage	polissoirs
2010.012	Don Odon	Patak connu Papus
2010.014	Don GAP	photographies
2010.015	Don Chanfray	calepin
2010.016	Don Ville de Cholet – direction aménagement	Tachéomètre
2010.017	Collecte Musée	mouchoirs Cholet

Les tarifs sont établis selon les ressources analysées par la méthode du quotient familial révisé par les Caisses d'Allocations Familiales.

**SECTION FAMILIALE - COMITE ANIMATION ENFANCE**  
**ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEbergement**  
*(Etrang des Noces, Bois de la Carpe)*

Tarif à la journée

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE DEFERET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :	Quotient inférieur ou égal à 510 €	6,40 €	6,49 €	1,41%	0,09 €	01/07/2011	D81.C.M. 14.03.2011	
	Quotient supérieur à 510 € et inférieur ou égal à 720 €	6,90 €	7,00 €	1,45%	0,10 €	01/07/2011		
	Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	7,65 €	7,77 €	1,57%	0,12 €	01/07/2011		
	Quotient supérieur à 996 €	9,80 €	9,95 €	1,53%	0,15 €	01/07/2011		
	Non allocataires - Autres régimes	13,05 €	13,25 €	1,53%	0,20 €	01/07/2011		
	- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
	Allocataires Angers	9,80 €	9,95 €	1,53%	0,15 €	01/07/2011		
	Non allocataires - Autres régimes	13,05 €	13,25 €	1,53%	0,20 €	01/07/2011		
	- Autres départements							
	Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	11,10 €	11,27 €	1,53%	0,17 €	01/07/2011		
	Non allocataires - Autres régimes	14,30 €	14,52 €	1,54%	0,22 €	01/07/2011		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE DECRET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
<b>Tarif à la demi-journée :</b>								
- Ressortissant Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 500 €	plein/pant	2,65 €	2,69 €	1,51%	0,04 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011	
. Quotient supérieur à 500 € et inférieur ou égal à 720 €	plein/pant	2,83 €	2,89 €	1,40%	0,04 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	plein/pant	3,10 €	3,15 €	1,61%	0,05 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	plein/pant	3,90 €	3,96 €	1,54%	0,06 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	5,55 €	5,64 €	1,62%	0,09 €	01/07/2011		
- Ressortissant Caisse d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	plein/pant	3,90 €	3,96 €	1,54%	0,06 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	5,55 €	5,64 €	1,62%	0,09 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	plein/pant	4,45 €	4,52 €	1,57%	0,07 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	6,20 €	6,30 €	1,61%	0,10 €	01/07/2011		
<b>Tarif à la semaine :</b>								
- Ressortissant Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 500 €	plein/pant	30,00 €	30,45 €	1,50%	0,45 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 500 € et inférieur ou égal à 720 €	plein/pant	32,15 €	32,64 €	1,52%	0,49 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	plein/pant	35,65 €	36,19 €	1,51%	0,54 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	plein/pant	46,10 €	46,80 €	1,52%	0,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	62,45 €	63,40 €	1,52%	0,95 €	01/07/2011		
- Ressortissant Caisse d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	plein/pant	46,10 €	46,80 €	1,52%	0,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	62,45 €	63,40 €	1,52%	0,95 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	plein/pant	52,30 €	53,09 €	1,51%	0,79 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	plein/pant	68,35 €	69,39 €	1,52%	1,04 €	01/07/2011		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE DEFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>SEJOURS COURTS ACCESSOIRES A UN ACCUEIL DE LOISIRS - 2 NUITS A NOIRS</b>							
<b>CAMP PETITTRAPPEUR</b>							
- Resourçants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :	pendant p/semaine	77,00 €	78,00 €	1,30%	1,00 €	01/07/2011	Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semaine	92,80 €	94,20 €	1,51%	1,40 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semaine	103,55 €	105,10 €	1,50%	1,55 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	106,60 €	108,20 €	1,50%	1,60 €	01/07/2011	
- Resourçants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers	pendant p/semaine	103,55 €	105,10 €	1,50%	1,55 €	01/07/2011	
. Allocataires Angers	pendant p/semaine	106,60 €	108,20 €	1,50%	1,60 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	110,15 €	111,80 €	1,50%	1,65 €	01/07/2011	
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semaine	114,23 €	115,95 €	1,49%	1,70 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	53,00 €	53,80 €	1,51%	0,80 €	01/07/2011	
- Resourçants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :	pendant p/semaine	81,10 €	82,30 €	1,48%	1,20 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semaine	91,80 €	93,20 €	1,53%	1,40 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semaine	94,90 €	96,30 €	1,48%	1,40 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	91,80 €	93,20 €	1,53%	1,40 €	01/07/2011	
- Resourçants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers	pendant p/semaine	94,90 €	96,30 €	1,48%	1,40 €	01/07/2011	
. Allocataires Angers	pendant p/semaine	94,90 €	96,30 €	1,48%	1,40 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	98,45 €	99,95 €	1,52%	1,50 €	01/07/2011	
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semaine	101,50 €	103,05 €	1,53%	1,55 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine						

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>SEJOURS COURTS ACCESSOIRES A UN ACCUEIL DE LOISIRS - 3 NUITS/4 JOURS</b>							
<b>CAMP POTERIE</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant pensionne	86,70 €	supprimé			01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant pensionne	112,20 €	supprimé			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant pensionne	125,45 €	supprimé			01/07/2011	
- Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	130,55 €	supprimé			01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant pensionne	125,45 €	supprimé			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	130,55 €	supprimé			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant pensionne	135,65 €	supprimé			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	139,75 €	supprimé			01/07/2011	
<b>CAMP ACCROBRANCHE</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant pensionne	119,35 €	121,15 €	1,51%	1,80 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant pensionne	131,10 €	133,05 €	1,49%	1,95 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant pensionne	141,80 €	143,95 €	1,52%	2,15 €	01/07/2011	
- Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	143,85 €	146,00 €	1,49%	2,15 €	01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant pensionne	141,80 €	143,95 €	1,52%	2,15 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	143,85 €	146,00 €	1,49%	2,15 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant pensionne	196,35 €	199,30 €	1,50%	2,95 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	198,40 €	201,40 €	1,51%	3,00 €	01/07/2011	
<b>CAMP RIBOUILLITICA</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant pensionne	90,80 €	supprimé			01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant pensionne	116,30 €	supprimé			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant pensionne	130,05 €	supprimé			01/07/2011	
- Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	135,15 €	supprimé			01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant pensionne	130,05 €	supprimé			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	135,15 €	supprimé			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant pensionne	137,70 €	supprimé			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant pensionne	142,80 €	supprimé			01/07/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>CAMP TRAPEUR</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semestre	93,80 €	95,20 €	1,49%	1,40 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semestre	121,40 €	123,25 €	1,52%	1,85 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semestre	134,15 €	136,15 €	1,49%	2,00 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre	139,25 €	141,35 €	1,51%	2,10 €	01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semestre	134,15 €	136,15 €	1,49%	2,00 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre	139,25 €	141,35 €	1,51%	2,10 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semestre	141,80 €	143,95 €	1,52%	2,15 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre	146,90 €	149,10 €	1,50%	2,20 €	01/07/2011	
<b>CAMP EQUITATION</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semestre		121,15 €			01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semestre		151,45 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semestre		174,45 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		176,85 €			01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semestre		174,45 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		176,85 €			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semestre		182,90 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		189,00 €			01/07/2011	
<b>CAMP RANDO FLUVIALE</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semestre		168,70 €			01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semestre		210,90 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semestre		242,90 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		246,30 €			01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semestre		242,90 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		246,30 €			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semestre		254,70 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		263,20 €			01/07/2011	
<b>CAMP PONEY</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semestre		116,15 €			01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semestre		145,20 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semestre		167,25 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		169,60 €			01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semestre		167,25 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		169,20 €			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semestre		175,40 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semestre		181,20 €			01/07/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 20/09/2011	TARIFS 20/11/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE DIFFERET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
<b>SEJOURS DE VACANCES - 7 NUITES JOURS</b>								
<b>CAMP RIBOUVALITICA</b>								
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p'semaine	122,40 €	124,25 €	1,51%	1,85 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p'semaine	151,00 €	153,25 €	1,49%	2,25 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p'semaine	173,95 €	176,55 €	1,49%	2,60 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	177,50 €	180,15 €	1,49%	2,65 €	01/07/2011		
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	pendant p'semaine	231,55 €	233,05 €	1,51%	3,50 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	234,60 €	238,15 €	1,51%	3,55 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant p'semaine	240,20 €	243,80 €	1,50%	3,60 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	245,30 €	246,95 €	1,50%	3,65 €	01/07/2011		
<b>CAMP TRAPEPEUR</b>								
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p'semaine	126,45 €	128,35 €	1,50%	1,90 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p'semaine	158,10 €	160,45 €	1,46%	2,35 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p'semaine	177,00 €	179,65 €	1,50%	2,65 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	179,05 €	181,75 €	1,51%	2,70 €	01/07/2011		
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	pendant p'semaine	236,65 €	240,20 €	1,50%	3,55 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	239,20 €	242,80 €	1,51%	3,60 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant p'semaine	244,30 €	248,00 €	1,51%	3,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	248,40 €	252,15 €	1,51%	3,75 €	01/07/2011		
<b>CAMP PONEY</b>								
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p'semaine	142,80 €	144,95 €	1,51%	2,15 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14.03.2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p'semaine	172,40 €	175,00 €	1,51%	2,60 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p'semaine	195,35 €	198,30 €	1,51%	2,95 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	197,90 €	200,90 €	1,52%	3,00 €	01/07/2011		
- Ressortissants Caisses d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	pendant p'semaine	244,80 €	248,50 €	1,51%	3,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	248,40 €	252,15 €	1,51%	3,75 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	pendant p'semaine	252,45 €	256,25 €	1,51%	3,80 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régimes	pendant p'semaine	256,55 €	260,40 €	1,50%	3,85 €	01/07/2011		

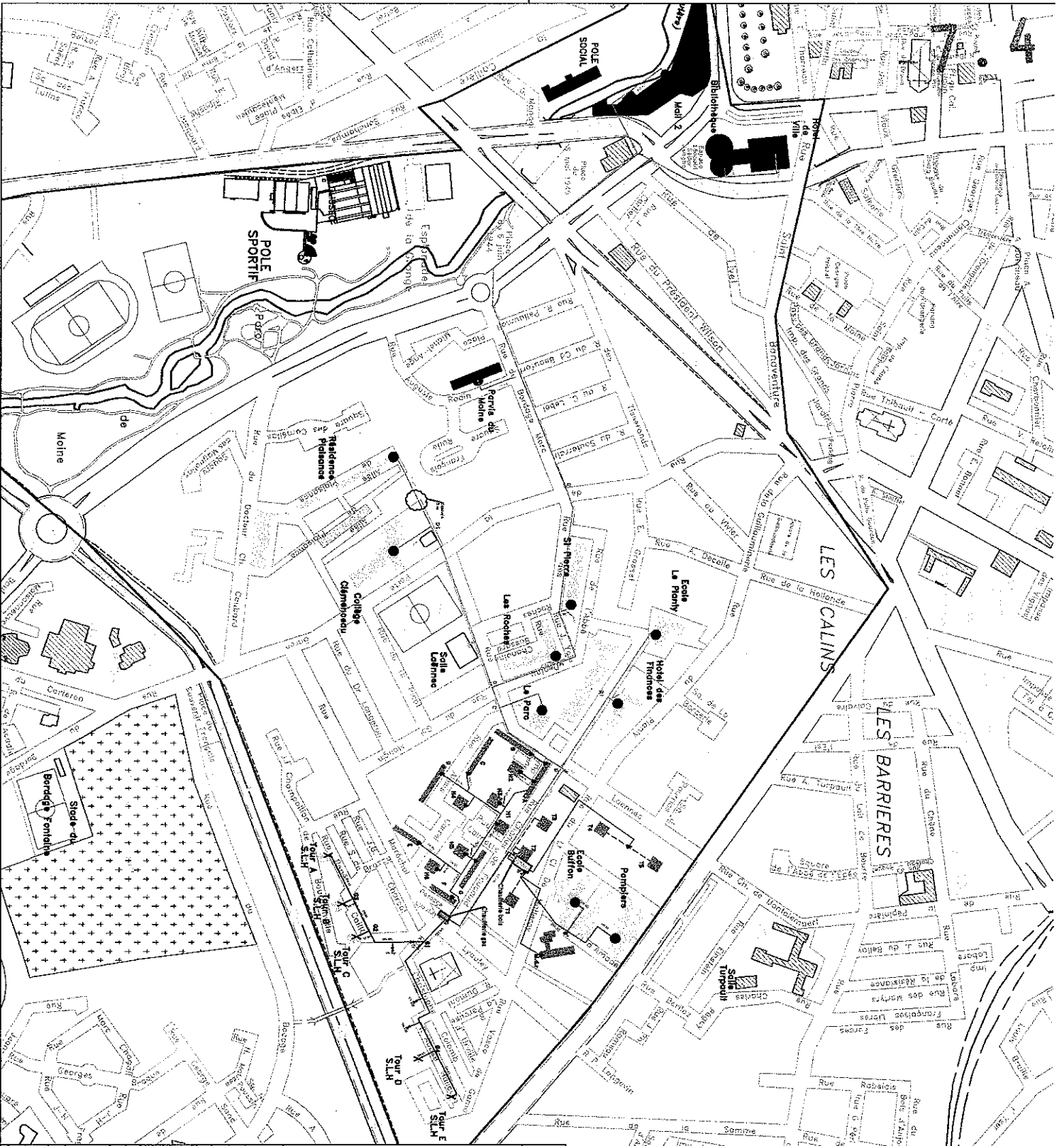


OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE DEFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>CAMP EQUILIBRATION</b>							
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semaine	148,90 €	151,15 €	1,51%	2,25 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semaine	182,05 €	184,80 €	1,51%	2,75 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semaine	203,00 €	206,05 €	1,50%	3,05 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	206,55 €	209,65 €	1,50%	3,10 €	01/07/2011	
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semaine	259,60 €	263,50 €	1,50%	3,90 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	264,20 €	268,15 €	1,50%	3,95 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semaine	268,30 €	272,35 €	1,51%	4,05 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	271,35 €	275,45 €	1,51%	4,10 €	01/07/2011	
<b>CAMP CIRQUE</b>							
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semaine	127,50 €	129,40 €	1,49%	1,90 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semaine	161,15 €	163,55 €	1,49%	2,40 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semaine	182,60 €	185,35 €	1,51%	2,75 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	185,65 €	188,45 €	1,51%	2,80 €	01/07/2011	
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semaine	241,75 €	245,40 €	1,51%	3,65 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	243,80 €	247,45 €	1,50%	3,65 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semaine	248,90 €	253,65 €	1,50%	3,75 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	254,00 €	257,80 €	1,50%	3,80 €	01/07/2011	
<b>CAMP PECHE</b>							
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant p/semaine	128,50 €	130,45 €	1,52%	1,95 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant p/semaine	162,20 €	164,65 €	1,51%	2,45 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant p/semaine	184,10 €	184,85 €	1,51%	2,75 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	185,15 €	187,90 €	1,49%	2,75 €	01/07/2011	
- Ressortissans Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant p/semaine	240,75 €	244,35 €	1,50%	3,60 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	242,75 €	246,40 €	1,50%	3,65 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant p/semaine	249,40 €	253,15 €	1,50%	3,75 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant p/semaine	252,45 €	256,25 €	1,51%	3,80 €	01/07/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>CAMP FERME</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant présence	1.18,30 €	120,10 €	1,52%	1,80 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant présence	148,90 €	151,15 €	1,51%	2,25 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant présence	170,85 €	175,45 €	1,52%	2,60 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	173,95 €	175,60 €	1,52%	2,65 €	01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant présence	221,35 €	224,70 €	1,51%	3,35 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	224,40 €	227,80 €	1,52%	3,40 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant présence	230,00 €	233,45 €	1,50%	3,45 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	233,10 €	236,60 €	1,50%	3,50 €	01/07/2011	
<b>CAMP MOTO</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant présence	208,60 €	211,75 €	1,51%	3,15 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant présence	242,25 €	245,90 €	1,51%	3,65 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant présence	261,15 €	265,10 €	1,51%	3,95 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	264,70 €	268,70 €	1,51%	4,00 €	01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant présence	321,30 €	324,15 €	1,51%	4,85 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	325,90 €	330,80 €	1,50%	4,90 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant présence	330,00 €	334,95 €	1,50%	4,95 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	334,05 €	339,10 €	1,51%	5,05 €	01/07/2011	
<b>CAMP RANDO ELYALE</b>							
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							Del. C.M. 14.03.2011
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant présence	207,55 €	210,65 €	1,49%	3,10 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant présence	241,90 €	245,55 €	1,51%	3,65 €	01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant présence	264,65 €	268,55 €	1,51%	4,00 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	268,65 €	272,70 €	1,51%	4,05 €	01/07/2011	
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant présence	322,70 €	327,35 €	1,50%	4,65 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	325,75 €	330,65 €	1,50%	4,90 €	01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant présence	330,30 €	335,25 €	1,50%	4,95 €	01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant présence	334,85 €	339,90 €	1,51%	5,05 €	01/07/2011	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
<b>CAMP ACCROBRANCHE</b>								
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	p/enfant p/semaine	133,60 €	135,60 €	1,50%	2,00 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14/03/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	p/enfant p/semaine	167,30 €	169,80 €	1,49%	2,50 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	p/enfant p/semaine	181,05 €	183,75 €	1,49%	2,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	183,10 €	185,85 €	1,50%	2,75 €	01/07/2011		
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	p/enfant p/semaine	242,75 €	246,40 €	1,50%	3,65 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	245,30 €	249,00 €	1,51%	3,70 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	p/enfant p/semaine	251,45 €	255,25 €	1,51%	3,80 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	254,50 €	258,35 €	1,51%	3,85 €	01/07/2011		
<b>CAMP RANDO CHEVAL</b>								
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	p/enfant p/semaine	188,20 €	191,00 €	1,49%	2,80 €	01/07/2011	Dél. C.M. 14/03/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	p/enfant p/semaine	230,55 €	234,00 €	1,50%	3,45 €	01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	p/enfant p/semaine	247,25 €	250,95 €	1,50%	3,70 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	257,55 €	261,45 €	1,51%	3,90 €	01/07/2011		
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	p/enfant p/semaine	255,50 €	259,35 €	1,51%	3,85 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	267,65 €	271,70 €	1,51%	4,05 €	01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	p/enfant p/semaine	296,85 €	301,30 €	1,50%	4,45 €	01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine	299,90 €	304,40 €	1,50%	4,50 €	01/07/2011		
<b>CAMP POTERIE</b>								
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :								
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	p/enfant p/semaine		106,30 €			01/07/2011	Dél. C.M. 14/03/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	p/enfant p/semaine		132,85 €			01/07/2011		
. Quotient supérieur à 996 €	p/enfant p/semaine		153,00 €			01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine		155,00 €			01/07/2011		
- Ressortissants Caisse d'Allocations Familiales d'Angers								
. Allocataires Angers	p/enfant p/semaine		199,00 €			01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine		200,90 €			01/07/2011		
- Autres départements								
. Allocataires Caisses d'Allocations Familiales	p/enfant p/semaine		206,00 €			01/07/2011		
. Non allocataires - Autres régions	p/enfant p/semaine		209,00 €			01/07/2011		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2010/2011	TARIFS 2011/2012	VARIATION EN %	VARIATION EN VALEUR	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>CAMP SURE</b>							DéL. C.M. 14.03.2011
- Rattachés Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant 13 semaines		151,13 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant 13 semaines		184,75 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant 13 semaines		206,03 €			01/07/2011	
Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		209,60 €			01/07/2011	
- Rattachés Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant 13 semaines		263,50 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		268,13 €			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant 13 semaines		272,35 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		273,40 €			01/07/2011	
<b>CAMP SEA CIRQUE AND SHOW</b>							DéL. C.M. 14.03.2011
- Rattachés Caisse d'Allocations Familiales de Cholet :							
. Quotient inférieur ou égal à 720 €	pendant 13 semaines		144,95 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 720 € et inférieur ou égal à 996 €	pendant 13 semaines		175,00 €			01/07/2011	
. Quotient supérieur à 996 €	pendant 13 semaines		198,30 €			01/07/2011	
Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		200,90 €			01/07/2011	
- Rattachés Caisse d'Allocations Familiales d'Angers							
. Allocataires Angers	pendant 13 semaines		248,50 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		252,15 €			01/07/2011	
- Autres départements							
. Allocataires Caisse d'Allocations Familiales	pendant 13 semaines		256,25 €			01/07/2011	
. Non allocataires - Autres régions	pendant 13 semaines		260,40 €			01/07/2011	



- ### LEGENDE
- Réseaux existant primaire
  - Réseaux existant secondaire
  - Réseaux "école Buffon- pompiers" à créer
  - Réseaux "tours A-B-C-D et E" à créer
  - Réseaux "centre ville" à créer
  - Sous-station à créer
  - ✕ Raccordement en attente à créer
  - ▲ Sous-station existante

## Réseau de chaleur des Mauges Cholet

Dalkia  
France

B2  
Ingénierie

12, rue Omer de Selve  
49100 Cholet  
Téléphone : 02 41 27 17 16 - Télécopie : 02 41 27 17 15

Modèle	0	30x11,000	Emission originale						
Date									
Désignation	Plan de masse								
	Réseau de chaleur prévisionnel								
LOT		N° PLAN							
		Plan 22							
N° de plan	AS0740								
N° de plan	AS0740/01								
Echelle	1:250								
Format	A3								